



municipalité de
SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Monsieur Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QU'UNE Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue au chalet des loisirs, le mercredi 27 mai 2020, à 18 h 30, à huis clos et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Avis de motion du Règlement no869-1;
5. Dépôt du projet de Règlement no869-1;
6. Retrait du dossier #2019-0051 à la cours municipale de Sainte-Adèle;
7. Levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 20^e jour de mai 2020

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 20 mai 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de mai 2020



Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier